

Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire du mercredi 22 février 2017 à 20 heures

MD/SM

Convocation du Conseil Communautaire, en séance publique, pour le mercredi 22 février 2017 à 20 heures. Convocation affichée le 16 février 2017.

Le compte-rendu de séance a été affiché le 7 mars 2017.



ORDRE DU JOUR

- Point 1. Approbation du procès-verbal du conseil du 26 janvier 2017
- Point 2. Approbation de l'ordre du jour
- Point 3. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations
- Point 4. Délibération 2017-67. Contractualisation avec le Conseil départemental pour l'année 2017
- Point 5. Délibération 2017-68. Autorisation au Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Sapois et l'EPFL pour la friche de la CEF
- Point 6. Délibération 2017-69. Autorisation au Président à signer le bon de commande UGAP pour l'achat d'un système automatisé d'identification et de pesage dynamique des bacs d'ordures ménagères
- Point 7. Délibération 2017-70. Choix du rattachement de la CC des Hautes Vosges au PETR de la Déodatie ou au PETR de Remiremont et de ses Vallées
- Point 8. Délibération 2017-71. Élection des membres siégeant aux commissions thématiques
- Point 9. Délibération 2017-72. Recrutement des agents saisonniers
- Point 10. Délibération 2017-73. Création d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène et de sécurité, fixation du nombre de représentants du personnel, décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- Point 11. Délibération 2017-74. Désignation d'un représentant au SMIC (annule et remplace la délibération n°049/2017)
- Point 12. Délibération 2017-75. Désignation des représentants à la CAO du groupement de commande pour les travaux sur les berges de la Vologne (annule et remplace la délibération n°058/2017)
- Point 13. Délibération 2017-76. Autorisation au Président à solliciter des subventions pour la réalisation de la Semaine du paysage
- Point 14. Délibération 2017-77. Modification des règlements périscolaires des communes de La Forge, Cleurie, Le Syndicat : instauration d'un tarif pour participation des familles aux frais de transport en cas de sortie
- Point 15. Informations et questions diverses

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Belbriette – Espace Lac – Faubourg de Ramberchamp à GÉRARDMER, sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT. Conformément à l'Article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Etaient présents :

- Didier HOUOT, Président,
- Hervé BADONNEL, Gérard CLEMENT, Stanislas HUMBERT, Anicet JACQUEMIN, Patrick LAGARDE, Dominique LEROY, Gérard LETUPPE, Jérôme MATHIEU, Bernard TOUSSAINT, vice-Présidents,
- Hubert ARNOULD, Nadine BASSIERE, Pascal BEDEL, Michel BERTRAND, Marie-Rose BRIOT, Denise CHEVRIER, Anne CHWALISZEWSKI, Maryvone CROUVEZIER, Jean-Claude DOUSTEYSSIER, Frédéric FLEURANCE, Béatrice GIGANT, Laurence GOUJARD, Daniel JOMARD, Jean-Marie LAMBOTIN, Jacques LARUELLE, Raymond MARCHAL, Guy MARTINACHE, Laurent MONGAILLARD, Pascal MOUGEL, François NOURRY, Nadine PERRIN, Carole PETITDEMANGE, Philippe PETITGENET, Yannick PIQUEE, Danièle POIROT, Dorine ROBERT, Stessy SPEISSMANN, Denise STAPPIGLIA, Frédéric THOMAS, Eric TISSERANT, Hervé VAXELAIRE, membres.

Etaient absents et ayant donné pouvoir :

- Marie Josèphe CLEMENT, membre, a donné pouvoir à Gérard LETUPPE, vice-Président,
- Damien DESCOUPS, membre, a donné pouvoir à Michel BERTRAND, membre,
- Michel DURAND, membre, a donné pouvoir à Patrick LAGARDE, vice-Président,
- Pierre IMBERT, membre, a donné pouvoir à Stessy SPEISSMANN, membre,
- Elisabeth KLIPFEL, vice-Présidente, a donné pouvoir à Nadine PERRIN, membre,
- Jean-Luc PERROT, membre, a donné pouvoir à Laurence GOUJARD, membre.

Etait absent et remplacé :

- André LEJAL, membre, suppléé par Robert DIDIERLAURENT

Etait absente et excusée :

- Liliane MENGIN, membre,

Secrétaire de séance :

- Nadine BASSIERE, membre.



Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 41

Nombre de votants : 48

Nombre de pouvoirs : 7



Monsieur Didier HOUOT, Président, ouvre la séance à 20h. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé.

2017-67. CONTRACTUALISATION 2017 – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les programmations de projets 2017 annexées à la présente délibération.

POUR : 48

2017-68. CONVENTION EPFL/COMMUNE DE SAPOIS/ COMMUNAUTE DE COMMUNES- SITE DE LA CEF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'engagement d'une étude de requalification du site de la Compagnie Européenne de Fonderie de Sapois par l'EPFL,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 10% du coût de l'étude, soit 8 000€,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la commune et l'EPFL.

POUR : 48

2017-69. ACHAT D'UN SYSTEME AUTOMATISE D'IDENTIFICATION ET DE PESAGE DES BACS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande relatif à l'achat d'un système automatisé d'identification et de pesage dynamique des bacs présenté par l'UGAP

POUR : 48

2017-70. CHOIX DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL

Vu l'article L5741-1 du CGCT qui stipule que « le pôle d'équilibre territorial et rural est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un pôle d'équilibre territorial et rural. »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de sursoir à statuer sur ce point,
- **DECIDE** d'organiser une séance plénière consacrée à ce sujet et d'y inviter des représentants des deux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural.

POUR : 48

2017-71. DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu la délibération n°044/2017

Vu les arbitrages effectués par les membres du Bureau le 15 février 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION FINANCES**
 - Pascal BEDEL
 - Nadine PERRIN
 - Frédéric THOMAS
 - François NOURRY
 - Daniel JOMARD
 - Michel DURAND
 - Maryvone CROUVEZIER
 - Laure GRANDEMANGE
 - Gérard MEYER
 - Jocelyne CLAUDE
 - Nese OZTURK
 - Jacky GRIVEL
 - Pascal CLAUDE

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - Pascal BEDEL
 - Marie Helen CLAUDE
 - Guy MARTINACHE
 - Pascal VAXELAIRE
 - Hubert ARNOULD
 - Dominique GEHIN
 - François NOURRY
 - Denis VIAL
 - Denise STAPPIGLIA
 - Laure GRANDEMANGE
 - Dorine ROBERT
 - Brigitte VANSON
 - Jean Marie LAMBOTIN
 - Patrick VIRY
 - Frédéric FLEURANCE
 - Jacky GRIVEL

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**
 - Pascal MOUGEL
 - Gilbert DEFRANOUX
 - Jean-Luc PERROT
 - Annette MARCHAL
 - Raymond MARCHAL
 - Hubert HARMAND
 - Damien DESCOUPS
 - André COLIN
 - Jean Marie LAMBOTIN
 - Daniel RICHARD
 - Hervé VAXELAIRE
 - Philippe MISANDEAU
 - Laurent MONGAILLARD
 - Guy PARMENTIER
 - Guy MARTINACHE
 - Noël QUINANZONI

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION ORDURES MENAGERES**
 - Philippe PETITGENET
 - Philippe PERRIN
 - Jean-Luc PERROT
 - Jean-Guy DIDIER
 - Raymond MARCHAL
 - René PERRY
 - Denise CHEVRIER
 - Christine MULLER
 - Béatrice GIGANT
 - Régis VAXELAIRE
 - Michel BERTRAND
 - Pascal POIREL
 - Laurent MONGAILLARD
 - Daniel LICINI
 - Gérard MEYER
 - Patrick BROLIS

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION COMMUNICATION**
 - Marie-Rose BRIOT
 - Marie Helen CLAUDE
 - Denise CHEVRIER
 - Alexandrine DUCRET
 - Eric TISSERANT
 - Jean Pierre DUTHION
 - François VERRIER
 - Cyril CUNY
 - Thibault NOEL
 - Jocelyne CLAUDE
 - Pascal MOULIN
 - Laurence VINEL
 - Aude RIOUAL

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION TOURISME**
 - Marie Josèphe CLEMENT
 - Bernard VILLEMAIN
 - Stessy SPEISSMANN
 - Nicolas REMY
 - Danielle POIROT
 - Philippe ANTOINE
 - Philippe PETITGENET
 - Thibault NOEL
 - Maryvone CROUVEZIER
 - Hélène ORILLARD
 - Michel BERTRAND
 - Dominique GEHIN

Communauté de Communes des Hautes Vosges
Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire du mercredi 22 février 2017

- Carole PETITDEMANGE
- Yannick PIQUEE
- Jean-Claude DOUSTEYSSIER
- Jacques LARUELLE
- François NOURRY

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION MUTUALISATION**
 - Pascal MOUGEL
 - Stessy SPEISSMANN
 - Nadine PERRIN
 - Damien DESCOUPS
 - François NOURRY
 - Eric TISSERANT
 - André LEJAL
 - Daniel JOMARD
 - Guy MARTINACHE
 - Denise STAPPIGLIA
 - Jean Claude DOUSTEYSSIER
 - Régis VAXELAIRE
 - Nadine COLLE
 - Jocelyne CLAUDE
 - Robert DIDIERLAURENT
 - Jacky GRIVEL
 - Jean-François POIROT

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION SERVICES A LA POPULATION**
 - Nadine PERRIN
 - Laurence GOUJARD
 - Denise CHEVRIER
 - Denise STAPPIGLIA
 - Dorine ROBERT
 - Stéphanie MORHAIN
 - Aurore CALVI
 - Sandrine ALBERTI
 - Geneviève DEMANGE
 - Justine BAILLY
 - Christiane TISSERANT
 - Virginie ERB
 - Corinne MOUROT
 - Catherine LESTEVEN
 - Sandrine THIERIOT-BREVOT
 - Chantal VAXELAIRE
 - Danielle CUNY

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - Marie Josèphe CLEMENT
 - Pierre IMBERT
 - Danielle POIROT
 - Liliane MENGIN
 - Damien DESCOUPS
 - Eric TISSERANT
 - Hervé VAXELAIRE
 - Yannick PIQUEE
 - Laurent MONGAILLARD
 - Jacques LARUELLE
 - Jean-Marc FRANIATTE
 - Michaël BERGER
 - Laurence VINEL
 - Gérard MEYER
 - Hubert DIEUDONNE
 - Arnaud THOUVENIN
 - Brigitte VANSON

- **DESIGNE**, pour faire partie de la **COMMISSION CULTURE, SPORT**
 - Nadine BASSIERE
 - Anne CHWALISZEWSKI
 - Liliane MENGIN
 - Danielle POIROT
 - Jean Marie LAMBOTIN
 - Thérèse PETIT
 - Chantal JOB
 - Karine BEDEZ
 - Hubert HARMAND
 - Neriman GOUEREC

Communauté de Communes des Hautes Vosges
Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire du mercredi 22 février 2017

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Dorine ROBERT | - Alexandrine DUCRET |
| - Frédéric THOMAS | - Valérie DEFRANOUX |
| - Carole PETITDEMANGE | - Sylvie MENGEL |
| | - Noël QUINANZONI |

POUR : 48

2017-72. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS SERVICE ORDURES MENAGERES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1er alinéa,
Considérant que les besoins du service justifient le recrutement de saisonniers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à créer 4 postes d'adjoints techniques pour la période du 1er juillet au 31 Août 2017,
- **CHARGE** le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **CHARGE** le Président de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

POUR : 48

2017-73. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33et 33-1,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un comité technique et un comité d'hygiène et de sécurité,
- **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme au sein du Comité technique,
- **DECIDE** du recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

POUR : 48

2017-74. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SMIC – Annule et remplace la délibération n°2017-49

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Communauté de Communes des Hautes Vosges
Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire du mercredi 22 février 2017

Vu l'arrêté préfectoral n°2809/2016 portant création de la Communauté de communes des Hautes Vosges issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute Moselotte et Terre de Granite ;
Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5214-21, L5721-2 et L2121-21 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mr Anicet JACQUEMIN, en qualité de membre titulaire,
- **DESIGNE** Mr Eric TISSERANT, en qualité de membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes au SMIC

POUR : 48

2017-75. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION DES BERGES DE LA VOLOGNE - Annule et remplace la délibération n°2017-58

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2809/2016 portant création de la Communauté de communes des Hautes Vosges issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute Moselotte et Terre de Granite ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Hautes Vosges annexés à l'arrêté préfectoral n°2809/2016 du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Hautes Vosges
Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5214-21, L5721-2 et L2121-21 ;
Vu la convention régissant le fonctionnement de ce groupement de commandes, précisant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée par le coordonnateur (la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges) et que chaque communauté de communes membre y est représentée par :

- 1 représentant titulaire de la CAO permanente de chaque Communauté de Communes,
- 1 représentant suppléant de la CAO permanente de chaque Communauté de Communes.

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mr Hervé BADONNEL, en qualité de membre titulaire,
- **DESIGNE** Mr Philippe PETITGENET en qualité de membre suppléant.

POUR : 48

2017-76. SEMAINE DU PAYSAGE 2017 - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la Semaine du Paysage 2017,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 5 000€ auprès du Conseil Départemental des Vosges,
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 1 200€ auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

Communauté de Communes des Hautes Vosges
Compte-rendu des délibérations du Conseil Communautaire du mercredi 22 février 2017

- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 30 000€ auprès du GAL LEADER du Pays de la Déodatie ou une subvention à hauteur de 33 985,16€ auprès du GAL LEADER du Pays de Remiremont, à l'issue du choix de rattachement de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 48

2017-77. MODIFICATION DES REGLEMENTS PERISCOLAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à demander qu'une partie des frais de transport soit prise en charge par les familles,
- **FIXE** le montant de la participation à 1 euro par enfant et par sortie,
- **PRECISE** que cette participation sera facturée mensuellement, comme les prestations de garderie/cantine.

POUR : 48

La séance est levée à 21h50

Fait à GERARDMER, le 06 Mars 2017

Le Président,
Didier HOUOT